

CACES[®] R484 Catégorie 1 Expérimenté

R484

Modalités d'inscriptions et délais d'accès à la formation :

Présentiel - Synchron

Inscriptions en ligne, par mail à contact@prevh-group.fr ou par téléphone 04.77.52.75.83
jusqu'à la veille de la formation sous réserve de places disponibles.

Objectifs

Savoir utiliser le pont roulant et connaître les règles de sécurité.

Public Visé

Toutes personnes majeures.

Pré Requis

Compréhension orale du français
Avoir plus de 18 ans

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

- Savoir effectuer des vérifications de prise de poste et déceler toute anomalie
- Savoir faire l'adéquation entre l'opération envisagée et le matériel à disposition (pont roulant, organe de préhension et accessoires)
- Savoir repérer les risques sur un trajet
- Savoir effectuer un élingage en sécurité par le biai d'élingues textile
- Savoir effectuer un élingage en sécurité par le biai de chaînes de levage
- Effectuer le levage d'une charge en sécurité
- Savoir maîtriser le ballant d'une charge
- Rattrapage d'un ballant accidentel
- Savoir mettre le pont roulant ou le portique hors service
- Rendre compte des anomalies relevées, passer les consignes.

Parcours pédagogique

Théorie :

- Réglementation
- Règles de sécurité
- Différentes spécificités du pont roulant

Pratique :

- Exercice de contrôle sécurité du pont roulant
- Maîtriser la conduite et les fonctions de base
- Apprendre à conduire et manipuler des charges en sécurité

Méthodes pédagogiques

Moyens :

- Pont Roulant motorisé
- Salles chauffées, climatisées et équipées en multimédias.
- Structure conforme à la réglementation CACES[®] R.484

Méthode d'animation:

- Liaison permanente entre la pratique et la théorie.
- Remise de supports.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de pont roulant sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R484 de la CNAMTS, en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®).

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la Recommandation R484, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

La satisfaction globale des stagiaires est évaluée en fin de formation.

Modalités d'accessibilité handicap

Accès aux personnes en situation de handicap : centre accessible selon les normes ERP, nos services sont à l'écoute de toutes situations de handicap.

Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité



Durée

14.00 Heures

2

Jours

Effectif

De 1 à 8 Personnes



Contactez-nous !

QUALITE PREVHGROUP

Mail : qualite@prevh-group.fr

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 22/11/2024 | fin validité : 31/10/2029

1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 484 catégorie 1 : Ponts roulants et portiques à commande au sol - RS 6879

